

# Domaine Paul et Marie Jacqueson Mercurey rouge 2021



Prix du produit :

**162,00 €**

**caractéristiques du produit :**

Région: BOURGOGNE

Vigneron(ne): Paul et Marie JACQUESON

Millésime: 2021

Appellation: Mercurey

Couleur: rouge

Catégorie de prix unitaire: 21-30 €

Format: 75cl

Mode de culture: agriculture raisonnée

Cépage dominant: pinot noir

**Description brève du produit :**

Un Mercurey village bien vif issu de jeunes vignes. Une prouesse de savoir-faire et un très joli pinot noir bourguignon, sans prétention.

**Description du produit :**

**PRÉSENTATION DU DOMAINE JACQUESON  
+ TOUTES SES AUTRES CUVEES EN STOCK**

Commentaires sur ce

**Domaine Jacqueson Mercurey rouge 2021**

**Commentaire rédigé par le domaine :** Mercurey rouge 2021 est l'assemblage de Vaux et Grillots, les cuvées ayant été trop petites pour être travaillées séparément.

## Fiche Technique rédigée par le domaine :

**Age de la vigne :** plantée en 1998

**Savoir-Faire :** Le sol est travaillé mécaniquement (pas de désherbants) seuls des labours lents et peu profonds entretiennent nos sols. Les vendanges sont entièrement manuelles, les raisins sont triés et égrappés dès leur arrivée à la cuverie.

Tous nos vins rouges et blancs sont élevés à 100 % en fûts de chêne fabriqués par plusieurs tonneliers Bourguignons avec des merrains issus du centre de la France et séchés au moins 2 ans. Nous mettons nos vins en bouteilles nous-mêmes, à notre cave. La constatation d'un léger dépôt dans la bouteille est naturelle et n'altère en rien les qualités gustatives de nos vins.

**A NOTER :** Tous nos vins sont récoltés manuellement après étude de maturité. Les grappes sont transportées dans des petites caisses et arrive à la cave en parfait état, avant d'être triées méticuleusement pour éliminer tous les grains botrytisés ou verts. Ce travail est primordial et nous y attachons la plus grande importance. De plus, nos vins rouges sont clarifiés au blanc d'oeuf, ce travail est effectué fût par fût, ce qui nous permet de ne pas les filtrer.

## Vinification :

- L'opération de soutirage des vins rouges : Après 12 mois de vieillissement en fûts et une clarification au blanc d'oeuf (oeuf entier fermier), nous soutirons les rouges avant la mise en bouteille. Cette opération faite toute en douceur et à l'ancienne, nécessite une dextérité et une attention toute particulière pour "tirer" le vin au clair (nous abandonnons la lie fine et soutirons le vin clair jusqu'à la dernière goutte).
- Vinification des vins rouges : Le raisin, contrôlé et trié sur une table de tri, est égrappé et remonté dans les cuves où la fermentation alcoolique a lieu pendant environ 15 à 18 jours avec pigeage une fois par jour. La température est contrôlée avec un système de refroidissement ou réchauffement selon les besoins. Le jeune vin est ensuite entonné et il sera élevé en fûts de chêne (dont 25 % neufs) pendant 12 mois environ.

**Mode de Culture :** Depuis toujours, nous utilisons deux systèmes de lutte complémentaires. Dans un premier temps, la lutte prophylactique qui nous permet d'agir en amont sur les facteurs favorisant le développement de maladies. C'est le cas du désherbage mécanique et manuel. (Nous n'utilisons en aucun cas de produits désherbants).

Nous effectuons également un ébourgeonnage méticuleux afin de limiter l'entassement de végétation, l'humidité et donc le risque de développement de mycoses. Enfin nous rognons et écimons régulièrement pour favoriser l'aération, toujours dans le but d'éviter l'apparition de

parasites.

Ainsi, une attention constante sur les conditions climatiques et l'évolution des vignes nous permet d'amener à maturité parfaite des grappes saines et de qualité quand les conditions sont réunies.

Ensuite, notre lutte est "raisonnée", dans la mesure où nous tenons à effectuer un emploi rationnel des produits phytosanitaires.

Nous respectons scrupuleusement les doses d'homologation et nous fixons des seuils de tolérance afin de limiter au maximum la pollution liée à l'utilisation de ces produits. Pour ce faire, nous travaillons en corrélation avec un organisme de protection des végétaux.